

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>votants</u> : 13+1 procuration	<u>Pour</u> : 13+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars 2018 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 mars 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR <i>(Procuration)</i>
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Chantal MOUTIER : procuration à M. Pierre PEYRAZAT

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard BAZINET

2018-14 Vote du budget primitif du budget principal 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés lors de la présente réunion du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget principal tel que défini dans le tableau ci-après,
- Précise que le budget primitif 2018 est adopté :
 - avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017
 - avec reprise des résultats de l'année 2017 du Budget annexe M49 après dissolution de celui-ci au 31/12/2017 et au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget M49.

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20180328-BP_2018-BF
Regu le 10/04/2018

BUDGET PRINCIPAL 2018						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		457 307,73		65 703,58		523 011,31
Opérations de l'exercice	893 685,73	436 378,00	245 315,69	136 299,00	1 139 001,42	572 677,00
TOTAUX	893 685,73	893 685,73	245 315,69	202 002,58	1 139 001,42	1 095 688,31
Restes à réaliser			30 791,80	74 104,91	30 791,80	74 104,91
TOTAL BUDGET	893 685,73	893 685,73	276 107,49	276 107,49	1 169 793,22	1 169 793,22

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 03 avril 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 2 sur 2



IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents 13 + 1 (procuration)
 Nombre de suffrages exprimés 13 + 1 (")

VOTES : Pour 13 + 1 procuration
 Contre —
 Abstentions —

Date de convocation : 12/03/2018

Présenté par M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

A AUGIGNAC, le 28/03/2018
 M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.
 A AUGIGNAC, le 28/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

A collection of approximately 14 handwritten signatures in blue ink, representing the members of the Municipal Council. The signatures are scattered across the middle section of the document.

Certifié exécutoire par M. Pierre PEYRAZAT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2018 et
 de la publication le 10/04/2018

A AUGIGNAC, le 10/04/2018.
 M. Pierre PEYRAZAT
 Maire,

